



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20160211-20160206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2016

Délibération n° 2016/02/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	31	38
POUR	CONTRE	ABSTENTION
38	0	0

DATE DE LA CONVOCATION

01 février 2016

L'an deux mille seize, le 11 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Compeix commune de Saint Pierre Bellevue, sur la convocation en date du 01 février 2016, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, MEUNIER, PEROT, SCAFONE, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, PATEYRON, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, MEYER, DERIEUX.
MMES SPRINGER, CAPS, LAGRAVE, SUCHAUD, GAUTRET, CHENEVEZ, GRIZON, PATAUD, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, GUILLAUMOT, AUMEUNIER, LEHERICY, GAUDY, FAURE, MARTINEZ.
MMES JOUANNETAUD, MARCON, POUGET-CHAUVAT, COULAUD.

M. SIMON-CHAUTEMPS a donné procuration à M. JOUHAUD.
Mme JOUANNETAUD a donné procuration à M. RIGAUD.
Mme MARCON a donné procuration à M. SZCEPANSKI.
Mme POUGET-CHAUVAT a donné procuration à M. MEUNIER.
Mme COULAUD a donné procuration à M. CHAUSSADE.
M. GUILLAUMOT a donné procuration à M. PATEYRON.
M. FAURE a donné procuration à Mme BATTUT.

Objet : approbation du projet d'aménagement d'un observatoire de biodiversité sur le site Natura 2000 de la tourbière de l'étang Bourdeau et du plan de financement correspondant.

Le Président rappelle que, par la délibération n°2013/04/25 du 10 avril 2013, le Conseil communautaire a décidé de réaliser une étude pour la création d'un observatoire de biodiversité sur le site de l'étang Bourdeau.

Il rappelle également que, au titre de sa compétence « protection et valorisation des milieux naturels et sites d'intérêt communautaire », la Communauté de communes de Bourgneuf – Royère a aménagé en 2005 la digue de l'étang Bourdeau (espace de stationnement, panneaux d'information, barrières de sécurisation) afin d'améliorer l'accueil du public et de le sensibiliser aux actions de préservation du patrimoine naturel du site.

Cet aménagement est situé sur la propriété du Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin (parcelles cadastrées section B n°413 et 414). Par conséquent, une convention portant autorisation de mise en valeur touristique a été signée le 20 octobre 2004 avec la Communauté de communes pour une durée de 30 ans.

Le Président informe que, suite à l'obtention des crédits nécessaires, l'étude d'aménagement a été réalisée en 2014. L'objectif est de définir un projet d'aménagement améliorant l'intérêt touristique et pédagogique du site, en prenant en compte sa fragilité écologique.

Comme suite à plusieurs échanges dans le cadre du comité de pilotage du site Natura 2000, un projet consensuel a été arrêté. Après examen de plusieurs possibilités, le choix s'est porté sur un aménagement très simple, non impactant pour le paysage et les espèces du site.

Ce parcours étant court et sans difficultés, il est particulièrement adapté au public familial.

Le projet d'aménagement consiste en la création:

- o D'un accès depuis le parking : rénovation des emmarchements existants entre le parking et la digue, et disposition de pas japonais sur une zone humide.
- o D'un accès à l'observatoire : ouverture d'une sente le long de la berge gauche de l'étang (bûcheronnage, petit terrassement) sur 200 ml de long par 1,5 m de large.
- o D'un observatoire : caillebotis en bois formant un cheminement 1,25 m de large vers une plateforme trapezoïdale de 20,5 m². Elle permettra à une dizaine de personnes d'observer la flore et la faune de la tourbière. Un garde corps métallique discret complètera l'aménagement.
- o De médias de découverte : des panneaux jeux ludiques et interactifs sont prévus tout au long du parcours (puzzle, labyrinthe, taquin,...) afin de permettre au public de découvrir les spécificités écologiques du site et d'être sensibilisé à la préservation de l'environnement.

Cet aménagement concerne non seulement les parcelles B n° 413 et 414 déjà aménagées mais aussi la parcelle B n°412, également propriété du Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin. Une délibération concernant l'avenant à la convention portant autorisation de mise en valeur touristique, signée en 2004, est proposée lors de la présente séance.

Le montant estimatif de ce projet s'élève à 47 644 € HT.

Dans le cadre du Programme de Développement Rural Limousin 2014-2020, au titre de la fiche-action n°2 intitulée "Préservation et mise en valeur durable des paysages, du patrimoine naturel et développement des activités et sports de pleine nature" du programme LEADER du GAL SOCLE 2014-2020, des aides financières européennes (FEADER) pourraient être mobilisées à hauteur de 64% du coût hors taxes.

Au titre de l'axe 3, fiche 23-6 « Réseau d'interprétation et sites de découvertes – Aménagement d'un observatoire de biodiversité sur l'étang Bourdeau » du Contrat de Cohésion Territoriale du Parc Naturel régional de Millevaches en Limousin, le Conseil Départemental de la Creuse peut également être sollicité à hauteur de 10%.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT
- Travaux d'aménagement : 28 780 €	- Europe (FEADER) – 64% : 29 040 €
- Mobilier de découverte et signalétique : 15 880€	- Conseil Départemental de la Creuse (Contrat de Parc) – 10% : 4537,50 €
- Document de promotion : 715 €	- Communauté de communes – 26 % : 11 797,50 €
TOTAL DES DEPENSES : 45 375 €	TOTAL DES RECETTES : 45 375 €

Le Président explique que ce projet doit être soumis au préalable à l'approbation des services de l'Etat, au regard de la situation du projet en site Natura 2000 et en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet d'aménagement d'un observatoire de biodiversité sur le site de l'étang Bourdeau.
- Approuve le plan de financement de l'opération présenté ci-avant.
- Autorise le Président à constituer et déposer les demandes d'autorisation réglementaires nécessaires.
- Autorise le Président à solliciter les fonds publics auprès du programme LEADER du GAL SOCLE 2014-2020 et du Conseil Départemental de la Creuse.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 15 février 2016

Pour copie conforme

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régis Rigaud'. The signature is stylized with a large, looped initial 'R' and a horizontal line across the middle.

Régis RIGAUD